



Union Départementale des Syndicats FO de l' AISNE

19, rue du Président Kennedy
02100 Saint-Quentin

☎ 03 23 65 66 66 Fax 03 23 65 66 61

Adresse électronique : udfo02@orange.fr

Communiqué de l'union départementale Force Ouvrière de l'Aisne en soutien aux actions de l'union départementale FO de l'Eure pour son relogement dans une bourse du travail.

L'Union départementale FO de l'Aisne a pris connaissance de la demande faite dernièrement par la municipalité d'Evreux à l'Union départementale FO de l'Eure et ses syndicats, de quitter la bourse du travail où ils étaient logés depuis plusieurs décennies (*la même demande ayant été adressée aux autres organisations syndicales hébergées dans ces locaux*).

Après des mois de négociation, la municipalité d'Evreux et le Conseil départemental de l'Eure refusent de loger les syndicats au sein d'une nouvelle bourse du travail selon la tradition républicaine en usage depuis la loi de 1884.

L'UD-FO 02 rappelle en effet que, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, l'existence des bourses du travail est le produit, à la fois, des combats menés par les travailleurs pour se doter de leurs propres organisations, et de la reconnaissance, par les pouvoirs publics, de leur droit à se constituer en syndicats pour défendre leurs intérêts matériels et moraux.

Aujourd'hui, le droit à "*défendre ses intérêts par l'action syndicale et à adhérer au syndicat de son choix*" demeure un droit social et démocratique fondamental reconnu par la Constitution de la République.

Dans une situation marquée, dans le public comme dans le privé, par la succession de mesures d'austérité et de déréglementation qui, en application du pacte budgétaire européen et du pacte de responsabilité, remettent en cause les droits collectifs de l'ensemble des salariés (*lois Macron, Rebsamen, El Khomri, PPCR etc.*), ce droit à s'organiser dans un syndicat et à disposer de lieux consacrés à l'action syndicale continue à revêtir une importance majeure pour les travailleurs.

Dans de telles circonstances, le refus de la municipalité d'Evreux et du Conseil général de l'Eure de reloger l'Union Départementale et ses syndicats conformément à leur demande ne peut être interprété que comme une attaque supplémentaire contre les droits syndicaux, contre les droits de tous les salariés à être informés et défendus. Si les autorités municipales et départementales s'obstinaient dans leur décision, cela constituerait un grave précédent, dont elles devraient alors assumer la responsabilité et les conséquences.

C'est pourquoi, l'UD-FO de l'Aisne apporte tout son soutien aux actions engagées par l'UD-FO de l'Eure pour aboutir à un relogement.

À Saint Quentin, le 31 octobre 2016